

## Lockington, Elliott (SPAC/PSPC)

---

**De :** Média <[media@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:media@tpsgc-pwgsc.gc.ca)>  
**Envoyé le** 17 juillet 2020, 17h13  
**À :** Roy, Cecely (SPAC/PSPC); Fitz-Morris, James (SPAC/PSPC)  
**Cc :** Vanessa Audette; Média; Elizabeth Lindsay; James Stott; Jean-François Létourneau; Lucie Brosseau; Martine Skelton; Me'Shel Gulliver Bélanger; Rachel Lagacé; Sara Lacasse; Vivianne Soubhie  
**Objet :** Pour approbation du CM – Réponse média vérifiée | Niveau 1 – Suivi : COVID-19 – Contrats avec SNC-Lavalin/Agence QMI

Bonsoir Cecely,

Pour votre approbation.

Les modifications apportées à cette proposition de réponse aux médias ont été validées par le programme. Le programme a passé en revue le texte rouge et a ajusté la formulation en rouge en la mettant en surbrillance verte afin d'en assurer l'exactitude.

Charles

### QUESTIONS/RÉPONSE

**Q1. Vous indiquez : « Ces contrats, qui ont été attribués à Weatherhaven Global Resources Ltd, de Coquitlam (Colombie-Britannique), et à SNC-Lavalin PAE inc., d'Ottawa (Ontario), comprennent également des volets pour l'expertise en matière de conception ainsi que pour un éventail de services visant à soutenir les efforts du gouvernement du Canada. » Quelle est la part du montant total des deux contrats qui servira à payer l'expertise en conception, et à payer pour l'éventail de services? Que veut-on dire par « éventail de services »? À quoi cela fait-il référence?**

Environ 2 millions de dollars de chaque contrat sont destinés à la conception.

La conception des unités sanitaires mobiles (USM) prévoit la participation des provinces et des territoires afin de répondre aux besoins futurs potentiels en matière de soins de santé et d'environnement dans la ou les régions au sein desquelles elles peuvent être déployées, le cas échéant. Afin que les unités sanitaires mobiles répondent aux besoins de l'administration, ces unités sanitaires peuvent être agrandies et adaptées en fonction des services de soins de santé qui fonctionneraient en son sein.

**Que veut-on dire par « éventail de services »? À quoi cela fait-il référence?**

Les contrats portent sur l'ensemble des services liés au développement et au futur déploiement des USM. Les services fournis par les contractants comprennent, sans toutefois s'y limiter, les éléments suivants :

- Conception de l'USM y compris les ajustements requis de la part des provinces et territoires au sujet des méthodes efficaces et de leurs potentiels besoins en matière de soins de santé.

- Achat de matériel médical (y compris les capacités de l'unité de soins intensifs) — 100 lits d'hôpitaux par USM, ventilateurs, etc.

- Achat de consommables médicaux pour 10 jours (les consommables comprennent les médicaments, les ÉPI, les fournitures médicales, la papeterie, etc.)
- Espace et gestion de l'entreposage (y compris l'entretien du matériel lors du stockage)
- Coûts de déploiement, y compris le transport et la construction sur le site (main-d'œuvre, outils, logement et repas du personnel, etc.)
- Développement des infrastructures, y compris l'électricité grâce à des générateurs autonomes, le stockage et la distribution d'eau potable et d'eaux noires, le stockage et la distribution d'oxygène en quantité suffisante pour le traitement de 100 patients infectés par la COVID-19, etc.
- Entretien extérieur au moment où l'USM est opérationnelle (par exemple, ravitaillement en générateurs, vidange de réservoirs d'eaux noires, etc.)
- Décontamination de l'USM, déconstruction et reconditionnement une fois qu'elle n'est plus nécessaire sur le site. Cela comprend également l'expédition de retour à l'entrepôt et la préparation de l'USM pour le prochain déploiement.

Il est encore trop tôt pour savoir quelle sera la part du montant total des deux contrats à payer pour l'éventail de services, étant donné que de nombreux facteurs sont actuellement inconnus (lieu(x) de déploiement, type de services fournis, délais de déploiement, etc.).

**Q2. Si je comprends bien votre réponse, la valeur des deux contrats (300 millions) permettra de construire 10 unités mobiles (et non pas 10 unités mobiles par contrat de 150 millions). J'aimerais avoir plus de détails sur le contenu de ces unités sanitaires mobiles qui compteront 100 lits afin de comprendre la raison des coûts de construction et de conception aussi élevés.**

C'est exact. Les deux contrats permettront de construire un total de 10 unités mobiles et non pas 10 unités par contrat.

L'unité sanitaire mobile (USM) constituera une unité entièrement autonome qui fournira des soins ciblés à des personnes souffrant de maladies respiratoires aiguës et en détresse. Elle abritera une zone de triage, une zone d'évaluation de court séjour, deux baies de réanimation, un service d'hospitalisation pouvant contenir jusqu'à 80 lits, une unité de soins intensifs (USI) pouvant contenir jusqu'à 20 lits, un service d'imagerie diagnostique (rayons X portables), un laboratoire, une pharmacie et une zone distincte à faible risque qui comportera un approvisionnement central et des locaux à bureaux. Un système complet d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH), composé de systèmes d'eau potable, de latrines, de douches et de stations de lavage des mains, fait partie intégrante de la conception. Si un branchement électrique ou de l'oxygène comprimé n'est pas disponible sur le site de déploiement, l'électricité doit être fournie par des générateurs et l'oxygène par divers générateurs et concentrateurs O2. L'autosuffisance de l'unité la rend extrêmement flexible pour un déploiement dans les zones où les besoins sont les plus importants au Canada, et pas seulement dans les zones où les services publics existent pour l'alimenter.

**Afin de préparer efficacement la réponse du Canada à d'éventuelles vagues ou poussées de COVID-19, le gouvernement fédéral est actuellement en pourparlers avec un certain nombre de provinces, dont le Québec, afin de lancer des projets pilotes portant sur les unités sanitaires mobiles pour lesquelles le gouvernement a passé un contrat. Le pilotage des USM permet de les ajuster et de les adapter à la mise en œuvre future.**

*(extrait de la note de service du 3 juillet)*

Nous poursuivons nos efforts afin que le Canada soit paré à toute éventualité lorsqu'il sera confronté à cette pandémie. L'accès à une capacité supplémentaire en ce qui concerne le système de santé par l'intermédiaire des USM constitue un élément de nos plans généraux en matière de préparation à la pandémie.

**Q3. Quels sont les mécanismes de contrôle et de précautions qui ont été mis en place en vertu de cette entente administrative avant d'accorder le contrat sans appel d'offres à SNC-Lavalin, ainsi que *pendant* la durée du contrat?**

Le Canada a conclu une entente administrative avec SNC-Lavalin en 2015. Les modalités que doit respecter SNC-Lavalin pour conserver son statut dans le cadre du Régime d'intégrité sont stipulées dans l'entente administrative qui a été conclue. Elles comprennent notamment la mise en œuvre continue d'un programme d'éthique et de conformité, le renforcement de la communication et de la formation, la mise en œuvre continue des politiques internes et des mesures de contrôle interne de l'entreprise ainsi que la réalisation d'une évaluation des risques. L'entreprise a retenu, à ses frais, les services d'un tiers indépendant qualifié pour surveiller la conformité aux modalités de l'entente.

**Q4. Estimez-vous qu'il était approprié d'accorder un contrat d'une valeur de 150 millions sans appel d'offres à une entreprise qui est soumise à une entente administrative?**

Le statut de l'entreprise dans le cadre du Régime d'intégrité demeure inchangé. L'entente administrative conclue avec SNC-Lavalin permet à l'entreprise de continuer à soumissionner pour des contrats et des transactions immobilières tant et aussi longtemps qu'elle demeure conforme aux modalités établies.

Les dispositions du gouvernement du Canada en matière d'intégrité ont été respectées dans le cadre de ces contrats. SNC-Lavalin PAE inc. et Weatherhaven Global Resources Ltd sont tous deux des fournisseurs **actuels** du gouvernement fédéral et ont déjà passé des contrats avec le Canada dans le cadre de processus concurrentiels, ce qui prouve qu'ils peuvent offrir le meilleur rapport qualité-prix au Canada.

Lorsque les deux contrats relatifs aux unités sanitaires mobiles ont été établis en avril, plus tôt dans la réponse du Canada à la pandémie de COVID-19, le gouvernement fédéral a dû agir de toute urgence pour faire face à une éventuelle hausse de la demande pesant sur notre système de santé, et afin de protéger la santé et la sécurité des Canadiens. Compte tenu de ce besoin émergent en ce qui concerne la capacité supplémentaire, les accords ont été établis dans les plus brefs délais afin de garantir l'accès à l'infrastructure des USM, en fonction des besoins, pour soutenir au mieux les provinces et les territoires dans la prestation de services de santé vitaux, en réponse à la pandémie.

\*\*\*\*\*

### **Réponse fournie le 30 juin :**

Dans le cadre de la réponse pangouvernementale à la pandémie de COVID-19, le gouvernement tire parti de l'expertise et des ressources du secteur privé pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens.

Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) prend une approche agressive en matière d'achats, notamment en ce qui concerne l'équipement de protection individuelle des travailleurs de la santé en première ligne. Notre approche consiste à commander en gros à l'avance pour les provinces et les territoires, compléter ces commandes en achetant tout ce qui est immédiatement disponible et augmenter la capacité de production au pays, par l'entremise du [Plan canadien de](#)

[mobilisation du secteur industriel pour lutter contre la COVID-19](#), mené par Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

Cela va au-delà des efforts que déploient les provinces et les territoires pour assurer leur propre approvisionnement.

**Q1. En quoi consiste le contrat de 150 millions de dollars octroyé à SNC-LAVALIN PAE inc. pour des bâtiments préfabriqués et démontables? À quoi vont servir ces bâtiments? Est-ce que ce contrat est lié à la pandémie et à l'annonce de SNC [le 24 avril](#) dernier?**

**R1.** Le gouvernement du Canada collabore de façon continue avec les provinces et les territoires afin d'établir leurs besoins et de procéder à l'achat de l'équipement, des fournitures et des services nécessaires afin de lutter contre la COVID-19. Cette initiative fait partie de l'approche proactive du gouvernement visant à répondre aux besoins spécifiques des provinces et des territoires pendant cette pandémie.

Le gouvernement du Canada a attribué deux contrats couvrant un maximum de 10 unités sanitaires mobiles facilement stockables, accessibles et transportables, pouvant être utilisées partout au Canada.

Ces contrats, qui ont été attribués à Weatherhaven Global Resources Ltd, de Coquitlam (Colombie-Britannique), et à SNC-Lavalin PAE inc., d'Ottawa (Ontario), comprennent également des volets pour l'expertise en matière de conception ainsi que pour un éventail de services visant à soutenir les efforts du gouvernement du Canada.

Les unités sanitaires mobiles, qui sont conçues expressément pour prodiguer des soins respiratoires, permettront aux autorités de santé locales de prendre en charge les afflux de patients, au besoin.

Ces contrats font partie de notre préparation globale afin d'assurer la santé et la sécurité des Canadiennes et des Canadiens et pour se préparer à toute éventualité.

Les contrats ont été annoncés par la ministre Anand [le vendredi 24 avril](#), et nous pouvons confirmer que cela a été annoncé par l'entreprise par communiqué de presse le même jour.

**Q2. Est-ce que d'autres contrats sur le même sujet sont à venir?**

**R2.** À l'heure actuelle, le Canada ne prévoit pas attribuer d'autres contrats pour l'élaboration d'unités sanitaires mobiles.

**Q3. Est-ce que des appels d'offres ont été publiés avant d'attribuer ces deux contrats?**

**R3.** Un appel d'offres public n'a pas été lancé en raison du caractère urgent du besoin causé par la pandémie. Ce processus d'approvisionnement a eu lieu en avril 2020.

Deux entreprises qui possèdent un savoir-faire bien connu en ce qui a trait aux déploiements et au soutien logistique (et avaient précédemment démontré leur expérience) ont été invitées à participer à ce processus d'approvisionnement extrêmement court, en raison de la pandémie.

Cecely Roy

Tél. : 343-549-7293

Le 9 juillet 2020, à 17 h 49 [<media@tpsgc-pwgsc.gc.ca>](mailto:media@tpsgc-pwgsc.gc.ca) a écrit :

**Bonjour** Cecely,

Veillez obtenir l'approbation du CM. Les nouvelles informations sont représentées en violet.

Marc  
873-354-7219

## Réponses aux médias

Agence QMI

Daoust-Braun, Sarah (Agence QMI)

Date de réception de l'appel : 2 juillet 2020 à 14 h 40

**Échéance : 10 juillet 20 à 17 h**

Niveau 1 – Suivi : COVID-19 – Contrats avec SNC-Lavalin

### CONTEXTE :

La chercheuse a des questions de suivi à propos du contrat attribué à SNC-Lavalin ainsi que de l'entente administrative que l'entreprise a signée avec le gouvernement. Elle mentionne que SNC-Lavalin est la seule entreprise qui a signé une entente administrative avec le gouvernement du Canada.

<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/ententes-agreements-fra.html>

<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/guide-fra.html#56>

<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/trans/pq-qp/qp36-fra.html>

Elle statue qu'on peut continuer de lui accorder des contrats, mais il faut redoubler de prudence.

*« Une entente administrative est une entente entre le fournisseur et le gouvernement. On y a recours lorsque le Ministère détermine qu'il doit redoubler de prudence afin d'atténuer davantage les risques liés à la passation d'un contrat avec un fournisseur en particulier. Elle comprend des conditions que le fournisseur doit remplir afin d'être admissible à l'obtention d'un contrat fédéral. Les conditions comprennent des mesures correctives et de conformité. L'entente doit être surveillée, aux frais du fournisseur, par un tiers indépendant et qualifié, reconnu par le Ministère. »*

Elle veut connaître les mécanismes de contrôle avant de procéder à l'attribution du contrat et pendant que le contrat est en vigueur.

### ÉNONCÉ DE VALEURS :

### QUESTIONS/RÉPONSE :

**Q1. Vous indiquez : Ces contrats, qui ont été attribués à Weatherhaven Global Resources Ltd, de Coquitlam (Colombie-Britannique), et à SNC-Lavalin PAE inc., d'Ottawa (Ontario), comprennent également des volets pour l'expertise en matière de conception ainsi que pour un éventail de services visant à soutenir les efforts du gouvernement du Canada.**

Quelle est la part du montant total des deux contrats qui servira à payer l'expertise en conception, et à payer pour l'éventail de services? Que veut-on dire par « éventail de services »? À quoi cela fait-il référence?

**Q1. Vous indiquez que : Ces contrats, qui ont été attribués à Weatherhaven Global Resources Ltd, de Coquitlam (Colombie-Britannique), et à SNC-Lavalin PAE inc., d'Ottawa (Ontario), comprennent également des volets pour l'expertise en matière de conception ainsi que pour un éventail**



**de services visant à soutenir les efforts du gouvernement du Canada.**

**Quelle part du montant total correspondant aux deux contrats sera utilisée pour payer l'expertise en matière de conception et l'éventail de services?**

R1. Environ 2 millions de dollars de chaque contrat sont appliqués à la conception.

**Que veut-on dire par « éventail de services »? À quoi cela fait-il référence?**

R1. Les contrats portent sur l'ensemble des services liés au développement et au futur déploiement des USM. Les services fournis par les contractants comprennent, sans toutefois s'y limiter, les éléments suivants :

- Conception d'USM, y compris les discussions avec les provinces et les territoires;
- Achat de matériel médical (y compris les capacités de l'unité de soins intensifs) — 100 lits d'hôpitaux par USM, ventilateurs, etc.;
- Achat de consommables médicaux pour 10 jours (les consommables comprennent les médicaments, les ÉPI, les fournitures médicales, la papeterie, etc.);
- Espace et gestion de l'entreposage (y compris l'entretien du matériel lors du stockage);
- Coûts de déploiement, y compris le transport et la construction sur le site (main-d'œuvre, outils, logement et repas du personnel, etc.);
- Développement des infrastructures, y compris l'électricité grâce à des générateurs autonomes, le stockage et la distribution d'eau potable et d'eaux noires, le stockage et la distribution d'oxygène en quantité suffisante pour le traitement de 100 patients infectés par la COVID-19, etc.;
- Entretien extérieur au moment où l'USM est opérationnelle (par exemple, ravitaillement en générateurs, vidange de réservoirs d'eaux noires, etc.);
- Décontamination de l'USM, déconstruction et reconditionnement une fois qu'elle n'est plus nécessaire sur le site. Cela comprend également l'expédition de retour à l'entrepôt et la préparation de l'USM pour le prochain déploiement.

Il est encore trop tôt pour savoir quelle sera la part du montant total des deux contrats à payer pour l'éventail de services, étant donné que de nombreux facteurs sont actuellement inconnus (lieu(x) de déploiement, type de services fournis, délais de déploiement, etc.).

**Q2. Si je comprends bien votre réponse, la valeur des deux contrats (300 millions) permettra de construire 10 unités mobiles (et non pas 10 unités mobiles par contrat de 150 millions).**

**J'aimerais avoir plus de détails sur le contenu de ces unités sanitaires mobiles qui compteront 100 lits afin de comprendre la raison des coûts de construction et de conception aussi élevés.**

Q2. Si je comprends bien votre réponse, la valeur des deux contrats (300 millions) permettra de construire 10 unités mobiles (et non pas 10 unités mobiles par contrat de 150 millions). C'est exact. Les deux contrats permettront de construire un total de 10 unités mobiles et non pas 10 unités par contrat.

**J'aimerais avoir plus de détails sur le contenu de ces unités sanitaires mobiles qui contiendront 100 lits afin de comprendre la raison des coûts de construction et de conception aussi élevés.**

A2. L'unité sanitaire mobile (USM) constituera une unité entièrement autonome qui fournira des soins ciblés à des personnes souffrant de maladies respiratoires aiguës et

en détresse. Elle abritera une zone de triage, une zone d'évaluation de court séjour, deux baies de réanimation, un service d'hospitalisation pouvant contenir jusqu'à 80 lits, une unité de soins intensifs (USI) pouvant contenir jusqu'à 20 lits, un service d'imagerie diagnostique (rayons X

portables), un laboratoire, une pharmacie et une zone distincte à faible risque qui comportera un approvisionnement central et des locaux à bureaux. Un système complet d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH), composé de systèmes d'eau potable, de latrines, de douches et de stations de lavage des mains, fait partie intégrante de la conception. Si un branchement électrique ou de l'oxygène comprimé n'est pas disponible sur le site de déploiement, l'électricité doit être fournie par des générateurs et l'oxygène par divers générateurs et concentrateurs O2. L'autosuffisance de l'unité la rend extrêmement flexible pour un déploiement dans les zones où les besoins sont les plus importants au Canada, et pas seulement dans les zones où les services publics existent pour l'alimenter.

**Q3. Quels sont les mécanismes de contrôle et de précautions qui ont été mis en place en vertu de cette entente administrative *avant* d'accorder le contrat sans appel d'offres à SNC-Lavalin, ainsi que *pendant* la durée du contrat (Direction générale de la surveillance, DGS)**

Le Canada a conclu une entente administrative avec SNC-Lavalin en 2015. Les modalités que doit respecter SNC-Lavalin pour conserver son statut dans le cadre du Régime d'intégrité sont stipulées dans l'entente administrative qui a été conclue. Elles comprennent notamment la mise en œuvre continue d'un programme d'éthique et de conformité, le renforcement de la communication et de la formation, la mise en œuvre continue des politiques internes et des mesures de contrôle interne de l'entreprise ainsi que la réalisation d'une évaluation des risques. L'entreprise a retenu, à ses frais, les services d'un tiers indépendant qualifié pour surveiller la conformité aux modalités de l'entente.

**Q4. Estimez-vous qu'il était approprié d'accorder un contrat d'une valeur de 150 millions sans appel d'offres à une entreprise qui est soumise à une entente administrative? (Direction générale de la surveillance, DGS)**

Le statut de l'entreprise dans le cadre du Régime d'intégrité demeure inchangé. L'entente administrative conclue avec SNC-Lavalin permet à l'entreprise de continuer à soumissionner pour des contrats et des transactions immobilières tant et aussi longtemps qu'elle demeure conforme aux modalités établies.

Les dispositions du gouvernement du Canada en matière d'intégrité ont été respectées dans le cadre de ces contrats. SNC-Lavalin PAE Inc et Weatherhaven Global Resources Ltd sont tous deux des fournisseurs du gouvernement et ont déjà passé des contrats avec le Canada dans le cadre de processus concurrentiels, ce qui prouve qu'elles peuvent offrir le meilleur rapport qualité-prix au Canada.

\*\*\*\*\*

**Réponse fournie le 30 juin :**

Dans le cadre de la réponse pangouvernementale à la pandémie COVID-19, le gouvernement tire parti de l'expertise et des ressources du secteur privé pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens.

Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) prend une approche agressive en matière d'achats, notamment en ce qui concerne l'équipement de protection individuelle des travailleurs de la santé en première ligne. Notre approche consiste à commander en gros à l'avance pour les provinces et les territoires, compléter ces commandes en achetant tout ce qui est immédiatement disponible et augmenter la capacité de production au pays, par l'entremise du [Plan canadien de mobilisation du secteur industriel pour lutter contre la COVID-19](#), mené par Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

Cela va au-delà des efforts que déploient les provinces et les territoires pour assurer leur propre approvisionnement.

**Q1. En quoi consiste le contrat de 150 millions de dollars octroyé à SNC-LAVALIN PAE inc. pour des bâtiments préfabriqués et démontables? À quoi vont servir ces bâtiments? Est-ce que ce contrat est lié à la pandémie et à l'annonce de SNC le 24 avril dernier?**

**R1.** Le gouvernement du Canada collabore de façon continue avec les provinces et les territoires afin d'établir leurs besoins et de procéder à l'achat de l'équipement, des fournitures et des services nécessaires afin de lutter contre la COVID-19. Cette initiative fait partie de l'approche proactive du gouvernement visant à répondre aux besoins spécifiques des provinces et des territoires pendant cette pandémie.

Le gouvernement du Canada a attribué deux contrats couvrant un maximum de 10 unités sanitaires mobiles facilement stockables, accessibles et transportables, pouvant être utilisées partout au Canada.

Ces contrats, qui ont été attribués à Weatherhaven Global Resources Ltd, de Coquitlam (Colombie-Britannique), et à SNC-Lavalin PAE inc., d'Ottawa (Ontario), comprennent également des volets pour l'expertise en matière de conception ainsi que pour un éventail de services visant à soutenir les efforts du gouvernement du Canada.

Les unités sanitaires mobiles, qui sont conçues expressément pour prodiguer des soins respiratoires, permettront aux autorités de santé locales de prendre en charge les afflux de patients, au besoin.

Ces contrats font partie de notre préparation globale afin d'assurer la santé et la sécurité des Canadiennes et des Canadiens et pour se préparer à toute éventualité.

Les contrats ont été annoncés par la ministre Anand le vendredi 24 avril, et nous pouvons confirmer que cela a été annoncé par un communiqué de presse de l'entreprise le même jour.

**Q2. Est-ce que d'autres contrats sur le même sujet sont à venir?**

**R2.** À l'heure actuelle, le Canada n'envisage pas attribuer d'autres contrats pour l'élaboration d'unités sanitaires mobiles.

**Q3. Est-ce que des appels d'offres ont été publiés avant d'attribuer ces deux contrats?**

**R3.** Un appel d'offres public n'a pas été lancé en raison du caractère urgent du besoin causé par la pandémie. Ce processus d'approvisionnement a eu lieu en avril 2020.

Deux entreprises qui possèdent un savoir-faire bien connu en ce qui a trait aux déploiements et au soutien logistique (et avaient précédemment démontré leur expérience) ont été invitées à participer à ce processus d'approvisionnement extrêmement court, en raison de la pandémie.